



Conditions d'Entrée SSNAP 2023/24

Mise à jour : 18 janvier 2023

DATES IMPORTANTES

- Ouverture des soumissions: 3 janvier 2023
- Date limite d'inscription: minuit HAP, 31 mai 2023
- Annonce des décisions du jury sur les finalistes: semaine du 17 juillet 2023
- Dates d'exposition des finalistes:
 - Du vendredi 22 septembre 2023 au dimanche 22 octobre 2023
 - Gala de remise des prix: samedi 21 octobre 2023

ADMISSIBILITÉ

Qui peut entrer

Les participants doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada âgés de 18 ans ou plus au 1er janvier 2022.

Art Admissible

- L'œuvre peut être mural en 2 dimensions, mural en 3 dimensions ou autoportant en 3 dimensions, exécuté sur n'importe quel support. L'espace d'exposition est limité dans sa capacité à accueillir des œuvres impliquant du son, de la lumière ou du mouvement. Voir la section sur les spécifications de l'œuvre pour plus de détails.
- Les participants peuvent soumettre jusqu'à trois œuvres pour jugement; cependant, une seule œuvre sera sélectionnée pour l'exposition. Une entrée distincte doit être remplie pour chaque travail soumis. Le coût par entrée est de 30 \$.
- L'œuvre doit être l'effort original et sans aide du participant, sauf lorsque l'œuvre est une collaboration. Dans de tels cas, le formulaire d'inscription doit inclure les noms de tous les artistes et tous les prix décernés seront divisés également entre eux. La paternité des œuvres soumises doit être transparente.
- Utilisation d'applications d'intelligence artificielle (IA) : pour le moment, les œuvres d'art entièrement ou en grande partie générées par un générateur d'art IA ne sont pas éligibles au SSNAP. Nous accueillons les soumissions d'œuvres

d'art qui utilisent des générateurs d'art IA dans le cadre du processus de création à condition que SSNAP puisse vérifier que l'artiste est le créateur principal de l'œuvre. Les artistes qui envisagent d'utiliser un générateur d'art IA dans leur œuvre doivent contacter la Société SSNAP avant la soumission pour discuter des problèmes d'éligibilité potentiels.

- L'œuvre ne doit pas avoir été exposée auparavant dans une exposition en personne ou en ligne avec jury régional, national ou international.
- L'œuvre doit avoir été achevée le 1er janvier 2022 ou après.
- L'œuvre doit être disponible pour l'exposition et la vente pendant toute la durée de l'exposition des finalistes, qui a lieu sur l'île Salt Spring, en Colombie-Britannique, en septembre et octobre 2023. Les œuvres des gagnants sélectionnés (de l'exposition des finalistes) doivent rester disponibles en 2024 pour les expositions itinérantes. Dates à venir.
- Les substitutions pour l'œuvre soumise ne seront pas acceptées. Aucune exception.
- Une commission de 35 % sera déduite du prix de vente de toutes les œuvres vendues lors de l'exposition des finalistes et des expositions itinérantes. Les artistes sont responsables de déterminer le prix de leurs œuvres.
- Toute œuvre d'art culturellement détournée, haineuse ou discriminatoire sera disqualifiée. Veuillez-vous référer à d'autres directives dans la section FAQ.

SPÉCIFICATIONS DES OEUVRES

Des sculptures moulées, des estampes originales, des images générées par ordinateur et des photographies peuvent être soumises. Ceux-ci doivent être uniques ou numérotés dans une édition. Les œuvres uniques doivent être numérotées en édition 1/1. Les impressions de reproduction ne sont pas acceptables.

Œuvres éditées et photographie (Art basé sur l'objectif de la caméra)

- L'œuvre doit être achevée en grande partie le 1er janvier 2022 ou après. Cela peut inclure des images stockées numériquement qui n'ont pas été précédemment publiées ou affichées en ligne (cela inclut les publications Web, les sites Web personnels et les médias sociaux) ou hors ligne ou jugé par tout autre processus de jury. Lorsque l'œuvre est éditée, la date de production de la première œuvre de l'édition doit être le 1er janvier 2022 ou après.

Hommage, œuvres réutilisées et matériaux sources

- Un artiste soumettant au SSNAP doit reconnaître le créateur original d'une œuvre d'art, d'une photographie ou d'une autre œuvre visuelle préexistante sur laquelle l'œuvre est basée.

Montage mural en 2 et 3 dimensions

- Les dimensions de l'œuvre finie ne doivent pas dépasser 48 po de largeur x 72 po de hauteur x 48 po de profondeur (1.2 m de largeur x 1.8 m de hauteur x 1.2 m de profondeur).

- L'œuvre doit arriver solidement encadrée ou étirée et prête à être installée. L'œuvre ne peut pas être montée directement sur les murs de la galerie.
- L'œuvre doit être complètement sèche.

Autoportant en 3 dimensions

- Les œuvres doivent tenir dans un espace de 54 po de largeur x 54 po de profondeur x 96 po de hauteur (1.4 m de largeur x 1.4 m de profondeur x 2.4 m de hauteur). Les restrictions de poids peuvent être un facteur lors de l'installation. Veuillez contacter info@saltspringartprize.ca si vous avez des questions spécifiques concernant les restrictions de poids.
- Les œuvres doivent être prêtes pour l'installation (des piédestaux seront fournis si nécessaires).
- Les œuvres d'installation doivent inclure des instructions d'installation claires.
- L'administrateur de l'exposition doit être avisé à l'avance si une méthode de présentation non conventionnelle est nécessaire pour assurer une installation réussie. Veuillez contacter info@saltspringartprize.ca.

COMMENT APPLIQUER

- Les soumissions doivent être faites en utilisant le formulaire d'inscription en ligne.
- Une entrée distincte doit être remplie pour chaque œuvre soumise.
- Le coût par entrée est de 30\$, payable par PayPal, carte de crédit ou virement électronique et n'est pas remboursable.
- Lorsque l'œuvre peut être considérée comme un danger pour la santé ou présenter d'autres risques physiques pour le public, les bénévoles ou le personnel du SSNAP, ou peut enfreindre les directives en matière de santé et de sécurité au travail et/ou d'indemnisation des accidents du travail, SSNAP se réserve le droit de retirer l'œuvre.

Les participants devront fournir:

- Coordonnées: nom et prénom, numéro de téléphone et adresse courriel électronique.
- Titre de l'œuvre tel qu'il doit être affiché.
- Catégorie de l'œuvre (2 dimensions ou 3 dimensions murale ou 3 dimensions autoportante).
- Images numériques de l'œuvre (voir ci-dessous).
- Numéro d'édition (obligatoire pour les tirages originaux, les photographies, les images générées par ordinateur et les sculptures moulées).
- Media and substrat de l'œuvre.
- Dimensions de l'œuvre (largeur, hauteur, profondeur si 3 D).
- Poids de l'œuvre en 3 dimensions (murale ou autoportante).
- Prix de l'œuvre de l'artiste.
- Si l'œuvre est encadrée ou non.

- Si disponible, le site Web de l'artiste ou identifiants de médias sociaux (par exemple, Instagram ou Facebook)
- Déclaration de l'artiste (maximum 100 mots) sur l'œuvre spécifique soumise. La déclaration de l'artiste ne doit pas inclure le nom du participant ni faire référence au curriculum vitae, à la formation ou aux expositions précédentes de l'artiste pour garantir l'anonymat.

- **REMARQUE:** L'identité des artistes sera anonyme pour le jury durant le processus de sélection des finalistes. Les jurés ne verront que:
 - Les images de l'œuvre
 - Les dimensions de l'œuvre
 - La déclaration de l'artiste

Images numériques de l'œuvre

- Pour chaque entrée, veuillez soumettre au moins une image de votre œuvre qui montre l'ensemble de l'œuvre tel qu'elle serait exposée. Vous pouvez soumettre jusqu'à trois images numériques. Les images supplémentaires peuvent être une photo d'un détail ou d'une texture significative. Toutes les images ne doivent inclure que l'œuvre soumise, pas d'autres œuvres d'art.
- Spécifications pour les images numériques:
 - Doit être soumis au format JPEG.
 - Taille du fichier – maximum de 24 mo.
 - Doit être une représentation exacte de l'œuvre soumise à l'adjudication.

DIFFUSION PHOTOGRAPHIQUE

- Les participants autoriseront la société du prix national d'art Salt Spring à reproduire leur œuvre dans des médias imprimés et électroniques à des fins de publicité et de promotion du prix national d'art Salt Spring et pour dresser le profil des lauréats.

ARBITRAGE

- Les inscriptions doivent respecter les conditions d'inscription. Les œuvres qui ne répondent pas aux exigences ne seront pas jugés.
- Un jury indépendant sélectionnera environ 50 œuvres pour l'exposition des finalistes à partir d'images numériques et de déclarations d'artiste soumises. L'identité des artistes sera anonyme pour le jury durant le processus de sélection des finalistes.
- Les jurés sélectionneront les lauréats lors d'une visite in situ de l'exposition des finalistes. Les gagnants seront annoncés lors du gala de clôture de l'exposition des finalistes du SSNAP en 2023.
- L'inclusion dans l'exposition est à la seule discrétion des jurés et leur décision est définitive. Il n'y aura pas de correspondance concernant les décisions des jurés.
- Tous les artistes des Southern Gulf Islands qui soumettent au SSNAP sont automatiquement jugés par un jury distinct pour l'exposition parallèle d'art (EPA). Toutes les conditions d'entrée s'appliquent. Pour plus d'informations, visitez www.saltspringartprize.ca

OEUVRES ACCEPTÉES

- Les artistes dont l'œuvre est acceptée pour l'exposition des finalistes du SSNAP recevront des instructions d'expédition ainsi que des informations supplémentaires
- Les finalistes recevront jusqu'à 200\$ pour les frais d'expédition.
- Le prix national d'art Salt Spring assurera toutes les œuvres d'art acceptées lors des expositions des finalistes.
- La société SSNAP se réserve le droit de déterminer la méthode la plus appropriée pour afficher l'œuvre.